

Prix par Personne

de 32 à 41 pèlerins : **1345 €**

de 22 à 31 pèlerins : **1489 €**

plus de 42 pèlerins : **1259 €**

Supplément pour l'occupation d'une
chambre individuelle : **250 €**
(sur demande et en nombre limité)

COMPRENANT :

- ◆ Les transferts A/R entre Hyères, Toulon, Cuers, Le Cannet....et l'aéroport de Nice en autocar.
- ◆ Les vols réguliers entre Nice - Cracovie et Varsovie - Nice opérés par LUFTHANSA.
- ◆ Le logement durant 7 nuits en maisons religieuses
- ◆ Les repas du déjeuner du premier jour au déjeuner du dernier jour.
- ◆ Les transferts et les excursions en autocar privatif selon le programme.
- ◆ Les services d'un guide accompagnateur francophone durant toutes les visites.
- ◆ L'assurance annulation, assistance, rapatriement, hospitalisation, frais médicaux et bagages.
- ◆ La documentation de voyage : le sac du pèlerin, étiquettes de bagages, livret.

NE COMPRENANT PAS :

- ◆ Les boissons et autres repas, les extras et les dépenses personnelles, les quêtes.
- ◆ Toute prestation non mentionnée dans le programme ou dans la rubrique « comprenant ».
- ◆ Le diner du Lundi 4 mai à l'aéroport de Munich
- ◆ Les dons et pourboires.

Barème des frais d'annulation

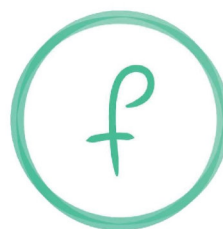
Voici les montants retenus en cas d'annulation sans justificatif :

- plus de 61 jours avant le départ: 150€ de frais (non remboursable y compris par l'assurance)
- Entre 60 jours et 31 jours avant le départ : 40% de pénalité (éventuellement remboursable par l'assurance)*
- Entre 30 jours et le jour du départ et en cas de non présentation : 100% de pénalité (éventuellement remboursable par l'assurance)*

* après constitution d'un dossier par le sinistré et sous réserve d'accord d'Assurinceo

(une éventuelle franchise et le prix de l'assurance par personne seront retenus en cas de remboursement)

PÈLERINAGE

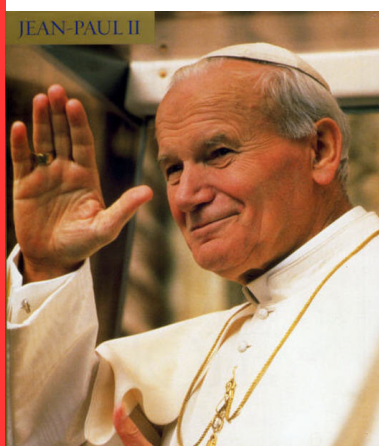


DIOCÉSAIN

Du 27 Avril au 4 Mai 2020

Pologne

« A la suite de saints prêtres »



St Maximilien
Kolbe



St Jean-Paul II



Bx Jeryz Popieluzsko



et de Ste Faustine

Pèlerinages et Voyages Culturels
CHEMINS et RENCONTRES



service des
PELERINAGES

ECLISE CATHOLIQUE DU VAR

Evêché 68 Impasse de Beaulieu CS 30518 - 83041 TOULON Cedex 09

pelerinages@diocese-frejus-toulon.com - 04 94 27 92 60 - 06 52 51 13 09

R.O.V.S : IM083110020

Pèlerinage en Pologne

27 Avril au 4 mai 2020

Le programme est susceptible de subir des adaptations

27 avril	Départ du Diocèse de Fréjus-Toulon, visite de Lagiewniki (le sanctuaire et la Miséricorde divine).
28 avril	Cracovie. Colline de Wawel, cathédrale, quartier Kazemierz, ancienne chambre de Karol Wojtyła....
29 avril	Abbaye de Tyniec, Arche du Seigneur, Wieliczka (mine de sel).
30 avril	Monastère de Kalwaria. Wadowice, ville natale de St Jean-Paul II. Camps d'Auschwitz et cellule de St Maximilien Kolbe.
1 mai	Sanctuaire de Czestochowa
2 Mai	Niepokalanow et le sanctuaire dédié à St Maximilien Kolbe. Monastère de la rue Zytunia (1er monastère de Ste Faustine).
10 Mai	Varsovie. Eglise Saint-Stanilas Kosta (Père Popieluszko). Musée de l'histoire des juifs de Pologne.
11 Mai	Vielle ville de Varsovie puis retour dans le diocèse de Fréjus-Toulon.

Barème des frais d'annulation

Voici les montants retenus en cas d'annulation sans justificatif :

- plus de 61 jours avant le départ: 150€ de frais (non remboursable y compris par l'assurance)
- Entre 60 jours et 31 jours avant le départ : 40% de pénalité (éventuellement remboursable par l'assurance)*
- Entre 30 jours et le jour du départ et en cas de non présentation : 100% de pénalité (éventuellement remboursable par l'assurance)*

* après constitution d'un dossier par le sinistré et sous réserve d'accord d'Assurincio (une éventuelle franchise et le prix de l'assurance par personne seront retenus en cas de remboursement)

Conformément à la Loi informatique et liberté 78-17 du 6 janvier 1978 et au Règlement Européen 2016/679 du 27 avril 2016, Règlement général sur la Protection des Données (RGPD) vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de suppression, d'opposition, et de portabilité des données auprès de l'AFDT, qui dispose d'un délai de 30 jours pour apporter une réponse. Vous disposez également du droit de retrait de votre consentement et d'un droit de limitation du traitement. L'exercice de ces droits peut s'effectuer à tout moment auprès de notre Data Protection Officer : Soit par voie électronique : dpo@diocese-frejus-toulon.com Soit par voie postale : DPO ADFT - 68 impasse de Beaulieu - CS 30518 - 83041 Toulon cedex 9

Il est également rappelé que toute personne peut introduire une réclamation auprès de l'autorité de contrôle la CNIL en cas de difficulté.

Pour d'avantage d'informations sur le traitement des données, vous pouvez consulter sur notre site internet notre charte <https://frejustoulon.fr/donnees-personnelles> et les conditions générales de ventes, notre attestation assurance responsabilité civile, notre attestation de garantie financière ainsi que notre agrément au registre des voyages sur notre site internet <http://diocese-frejus-toulon.com/Service-des-Pelerinages.html> ou en faisant la demande par courrier. Les données sont collectées pour mener à bien nos prestations.

Bulletin d'inscription

Après lecture et acceptation du programme et des conditions de réservation relatives au Pèlerinage en Pologne du 4 au 11 mai 2020, veuillez inscrire :

Participant : Civilité (M., Mme, Mlle), Nom / Prénom(s):

.....

Adresse complète :

.....

Code Postal / Ville :

Date et lieu de naissance :

Nationalité :

Tél. mobile : Tél. fixe :

Courriel :@.....

O J'accepte que le service diocésain des pèlerinages m'envoie l'actualité des pèlerinages du diocèse.

◇ Je souhaite être logé(e) en chambre individuelle avec un supplément de 250 € (si disponible) :

◇ Je souhaite partager ma chambre avec : Nom/Prénom

.....

◇ À grand lit matrimonial

◇ À 2 lits séparés

sous réserve d'obtention auprès de tous les hébergements.

Données jugées utiles de préciser pour chaque personne inscrite (allergies, assistance respiratoire, assistance cardiaque, traitement contre le diabète, tension, autres ...) :

.....

Conformément à la Loi informatique et liberté 78-17 du 6 janvier 1978 et au Règlement Européen 2016/679 du 27 avril 2016, Règlement général sur la Protection des Données (RGPD) vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de suppression, d'opposition, et de portabilité des données auprès de l'AFDT, qui dispose d'un délai de 30 jours pour apporter une réponse. Vous disposez également du droit de retrait de votre consentement et d'un droit de limitation du traitement. L'exercice de ces droits peut s'effectuer à tout moment auprès de notre Data Protection Officer :

Soit par voie électronique : dpo@diocese-frejus-toulon.com

Soit par voie postale :

DPO ADFT - 68 impasse de Beaulieu - CS 30518 - 83041 Toulon cedex 9

Il est également rappelé que toute personne peut introduire une réclamation auprès de l'autorité de contrôle la CNIL en cas de difficulté. Pour d'avantage d'informations sur le traitement des données, vous pouvez consulter sur notre site internet notre charte <https://frejustoulon.fr/donnees-personnelles> et les conditions générales de ventes, notre attestation assurance responsabilité civile, notre attestation de garantie financière ainsi que notre agrément au registre des voyages sur notre site internet <http://diocese-frejus-toulon.com/Service-des-Pelerinages.html> ou en faisant la demande par courrier. Les données sont collectées pour mener à bien nos prestations.

Fait à, le

Signature :

Joindre : - 1 Timbre

- 1 photocopie de votre passeport ou d'une CNI valable jusqu'en 2021

- Acompte : 250 € par personne au plus tôt (ordre : ADFT Service des pèlerinages)

Solde : 1 mois avant le départ

